

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 06-361-1926 promulguant le décret du 9 novembre 1926 portant application de la loi du 7 novembre 1922, qui a complété l'article 1384 du Code civil.

n° 06-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 décembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. 1. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglementant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 22 novembre 1926 portant application de la loi du 7 novembre 1922, qui a complété l'article 1384 du Code civil,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué dans la colonie Le décret du 22 novembre 1926. portant application de la loi du 7 novembre 1922. qui a complété l'article 1384 du Code civil. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué sans besoin d'être inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.